

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-148

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	200 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Fonds pour la rénovation du parc tertiaire (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0	
TOTAUX	200 000 000	200 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de financer la création d'un Fonds pour la rénovation énergétique du parc tertiaire privé, qui serait opéré par l'ADEME.

En effet, force est de constater que la rénovation thermique des bâtiments du tertiaire privé a pris énormément de retard, en dépit des objectifs de moyen terme fixé par le « décret tertiaire ». Or, l'atteinte de ces objectifs de moyen terme nécessite d'agir dès aujourd'hui.

Par l'attribution d'aides, dans la limite d'une assiette de 500 000 euros et d'un taux d'aide entre 20 et 25% du montant d'investissements, le Fonds de rénovation accélérera dès à présent les opérations de rénovation thermique.

Aussi, pour garantir leur efficacité, les aides pourront être versées en deux temps : 70% à l'engagement des travaux et 30% si les résultats annoncés sont atteints, après validation par l'ADEME.

Pour abonder le Fonds, l'amendement réalise un transfert de crédits d'un montant de 200 millions d'euros en crédit de paiements et autorisations d'engagements du programme 345 « Service public de l'énergie » vers un nouveau programme « Fonds pour la rénovation énergétique du parc tertiaire ». Il n'est toutefois pas souhaitable de réduire les crédits du programme 345, c'est pourquoi il est proposé que le Gouvernement lève le gage.